

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 10 mars 2022

Date affichage : 17 mars 2022

Nbre de Conseillers : 19

En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Ghislaine GUILLEMAIN, Olivier CHARRON, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Marie BERNARD, Christophe METREAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER, Raymond NUVET, Didier MOUCHEBOEUF, Simone ARAMET, Marc LIONARD, Claire RAMBEAU-LEGER et Gaëtan BUREAU

Etaient excusés : Annie CHARRASSIER, Nathalie CHATEFAU, Ludovic GIRARD et Claude NEREAU

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Budget 2022 – Vote des taux des taxes directes locales

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de budget 2022, budget qui a été élaboré des prévisions budgétaires vues lors de la commission des finances et un produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élevant à 1 331 428,00 euros et donc un produit attendu de TH, TF et CFE de 789 079,00 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité et considérant que :

- Toutes les prévisions budgétaires ont été inscrites au budget,
- Ce budget équilibré sans augmentation du produit attendu,
- Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, votent les taux d'imposition suivants pour l'année 2022.

	TAUX IMPOSITION DE 2021	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	TAUX DE REFERENCE 2022	TAUX VOTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
Taxe Foncière (Bâti)	45,66	Produit attendu 789 079.00 ----- = 1,000000 789 079.00	45,66	45,66
Taxe Foncière (non Bâti)	50.51		50.51	50.51
CFE	23.57	Prod. à taux constants (6 décimales)	23.57	23.57

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

